



Mairie de Fenioux

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2018

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM. BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, FOURRÉ Jean-Claude, NÉTIER Cédric, Mmes TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, DUVAL Marina, GEAY Isabelle, MM. LIÉBOT Jean-Michel, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Absentes : Mmes AUDEBRAND Christelle et RENAULT.

Procuration de Mme SÉNÉCHAUD à M. FOURRÉ.

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

Vente de parcelles à la Gandermière : autorisation de signature

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'acte de vente des parcelles section A n°1409 et 1410 à l'indivision Branchu.

Modification de la régie de recettes

La régie « droits photocopies » créée en 1969 devient « droits photocopies et participation des personnes âgées de plus de 65ans et leurs accompagnateurs ». Le montant maximum de l'encaisse est de 1 000 € et il devra être versé 2fois pas ans.

Surveillance de la qualité de l'air : proposition SOCOTEC

La surveillance de la qualité de l'air dans les classes maternelles et primaires étant devenue obligatoire, le conseil municipal accepte la proposition SOCOTEC pour un montant de 2 560,80 € dans le cadre d'une intervention groupée.

Travaux de voirie : chemins de la Courtière et de la Vergne

Les travaux de réfection du chemin de la Courtière s'élèvent à 17 562,12 € et du chemin de la Vergne à 7 238,76 €.

Transport scolaire

La Commune ne prend pas en charge une partie du coût des familles.

Informations diverses

- Ecole : 46 élèves sont scolarisés dans 3 classes : maternelle plus CP et CE, CM1 plus CM2.
- Atelier municipal : l'installation du chantier aura lieu mi-septembre.

A Fenioux le 11 septembre 2018

La secrétaire de séance,
V. TEXIER

Le Maire,
J.-P. BASTY